

CHARTRE

liant les écoles membres du *réseau scientifique thématique* « Espace rural & projet spatial » (ERPS)

Les établissements signataires de la présente Charte manifestent ici leur appartenance au *réseau scientifique thématique « Espace rural et projet spatial » (ERPS)*.

Ils s'engagent pour participer au développement du réseau, à partir des objectifs suivants :

1. Impulser une dynamique collective de réflexion sur les espaces ruraux

Le réseau ERPS opère la mise en lien des établissements membres (écoles d'architecture, de paysage, d'agronomie) sur les problématiques spécifiques des territoires ruraux. Au fil du temps, il a pour vocation d'élargir ces liens avec des établissements d'enseignement et de recherche portant d'autres savoirs et disciplines.

La dynamique collective est en phase avec les propositions de la Concertation sur l'enseignement supérieur et la recherche en architecture, incitant notamment à promouvoir les initiatives des ENSA en matière de travail en commun, à renforcer la coopération entre les écoles en matière de recherche, à favoriser les collaborations contractuelles pluriannuelles avec les collectivités territoriales.

Par l'organisation de rencontres réunissant acteurs académiques et acteurs des territoires, le développement de publications et d'expositions, ainsi que l'élaboration de séminaires doctoraux en partenariat avec des écoles doctorales, le réseau œuvre, dans son domaine, à la structuration du lien pédagogie-recherche.

Les membres partagent le site internet <http://www.erps.archi/>, vecteur d'information et de diffusion des activités du réseau.

Ils se retrouvent annuellement à l'occasion d'une Assemblée générale.

2. Partager l'ensemble des objectifs attribués au *réseau scientifique thématique*, qui constituent le socle d'une dynamique collective

Le réseau ERPS est un réseau scientifique thématique de la recherche architecturale, urbaine et paysagère. Les écoles membres partagent les objectifs suivants :

- 1. Capitaliser et diffuser les produits de la recherche scientifique dans le domaine de la transformation spatiale des espaces ruraux contemporains ;*
- 2. Participer d'une dynamique scientifique collective résolument tournée vers la construction de l'espace européen de la recherche ;*
- 3. Renforcer les relations triangulaires entre productions scientifiques, pratiques pédagogiques et enjeux professionnels ;*
- 4. Construire, dans le domaine thématique considéré, une logique doctorale mobilisatrice et innovante ;*
- 5. Œuvrer à une véritable production scientifique collective assumée à l'échelle européenne par les membres du réseau ; celle-ci pouvant notamment se matérialiser par la conception de manifestations scientifiques, la succession de séminaires de recherche, la publication d'ouvrages, l'organisation d'expositions, etc.*

3. Ancrer la réflexion dans un territoire d'expérimentation

Le réseau « Espace Rural & Projet Spatial » est un réseau national, ouvert à l'international. Les écoles membres développent des actions dans tout les territoires ruraux, en France ou à l'étranger, quelques soient leur densité de population, leurs enjeux spécifiques, leur situation vis-à-vis des grandes métropoles ou des villes moyennes.

Il participe, pour la période 2017-2019, aux programmes « Massif central ». C'est à ce titre que le réseau ERPS promeut le territoire du Massif central (territoire qui s'étale sur 85 000km², couvre quatre grandes régions et 22 départements en partie ou en totalité et compte 3,8 millions d'habitants) comme un territoire d'expérimentation privilégié :

- les écoles membres sont invitées, dans le cadre de leur pédagogie propre, à mettre en œuvre des actions de pédagogie et de recherche dans ce territoire ;
- le réseau mettra à disposition son ingénierie ainsi que des moyens financiers spécifiques pour accompagner ces actions, conformément aux fiches actions élaborées pour le dossier Massif Central ;
- ces actions seront valorisées collectivement.

*

Le réseau ERPS est porté par l'École nationale supérieure d'architecture de Saint-Étienne, sous la double-tutelle du ministère de la Culture et du ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. L'ENSASE met à disposition du réseau ERPS une ingénierie de pilotage de projet et d'animation du réseau.

Les actions du réseau ERPS sont conduites sous la responsabilité scientifique de Xavier Guillot, professeur à l'ENSAP de Bordeaux.

Le lien entre les écoles et le pôle d'organisation du réseau ERPS est assuré par un enseignant référent désigné au sein de chaque établissement signataire de la présente charte (enseignant titulaire ou associé).

Les orientations du réseau ERPS sont réfléchies en lien avec un Conseil scientifique, nommé pour trois ans et renouvelable par tiers tous les 3 ans.

Le Directeur de l'ENSASE

Jacques Porte

<p>L'école.....</p> <p>est signataire de la CHARTE du réseau « Espace Rural & Projet Spatial ».</p> <p>L' (Les) enseignant(s) référent(s) est (sont) :</p> <p>Fait à....., le</p> <p style="text-align: right;">La Directrice / Le Directeur</p> <p style="text-align: right;">.....</p>
--